

OBJET : EAU – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DE RENOVATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DU MARECHAL LECLERC A GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM : CONVENTION CONSTITUTIVE

N° 25-74

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT les projets :

- sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, de rénovation du réseau de transport d'eau potable acheminant l'eau potable du forage de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM jusque sur le territoire de la Communauté de Communes, le long de la rue du Maréchal Leclerc,
- sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Molsheim (SDEA), au titre de sa compétence « eau potable » sur le territoire de la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable et des branchements dans cette même rue,
- sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, de réaménagement de la voirie ;

CONSIDERANT l'intérêt de se regrouper avec la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM et le SDEA Alsace-Moselle pour mutualiser les procédures de passation de marchés et réaliser des économies d'échelle ;

CONSIDERANT que l'institution d'un groupement de commandes pour la passation coordonnée des marchés de travaux afférents aux opérations de réaménagement et de rénovation susmentionnées semble la solution la plus adaptée à situation ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement à conclure, entre la Communauté de Communes, le SDEA et la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, relative aux travaux de réaménagement de la voirie et de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable Rue du Maréchal Leclerc à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

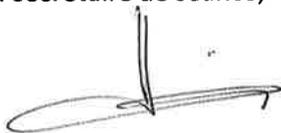
la convention constitutive d'un groupement à conclure, entre la Communauté de Communes, le SDEA et la Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, relative aux travaux de réaménagement de la voirie et de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable Rue du Maréchal Leclerc à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer**DE-25-74**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T12-10-50.00 (MI264142718)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-74-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : EAU - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DE RENOVATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DU MARCHE LOCALLE ALLER A GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM : CONVENTION CONSTITUTIVE.PDF

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-74 EAU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT A GRIESHEIM CONVENTION CONSTITUTIVE.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date **29/09/25** à 12:10

Par **SEGUIN Muriel**

Transmis

Date **29/09/25** à 12:10

Par **SEGUIN Muriel**

Accusé de réception

Date **29/09/25** à 12:16